



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2011

Publication : 15/09/2011

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

Nbre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 24
votants : 24

Pour l'Autorité Compétente
par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°110913_D1301**

O B J E T : Budget primitif 2011 – Virement de crédits n° 1.

L'AN DEUX MIL ONZE ET LE MARDI 13 SEPTEMBRE A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2011, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

24 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, FOUREL, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, SCIARRI, CARRE, RENAUDO, FONTAINE, BAGNIS, DWERNICKI, ALFONSI, PIGNAL, OCELLI, LEFEVRE, SCOTTO.

1 ABSENTE : Mademoiselle AUDDINO,

4 REPRESENTES : Mme DURAND représentée par M. TRANI, Mle MERLINO représentée par Mle BAGNIS, Mme ROUBAUD représentée par M. BETTATI, Mme MONROLIN représentée par M. ALFONSI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire.

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances du 9 septembre 2011 ;

Considérant qu'il convient de procéder au réajustement de crédits, au chapitre 67 de la section de fonctionnement, à la demande de la Perception : entre autres, annulation de titres des années antérieures, restitution des droits prononcés à l'encontre d'une administrée, remboursement partiel d'une concession.

Aussi, il est proposé au conseil municipal le virement de crédits défini comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
CHAPITRE 011 Article 611	- 9 800 €
CHAPITRE 67 Article 673	+ 9 800 €

Considérant cet exposé, il est proposé d'approuver le virement de crédits n° 1 du Budget Primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le virement de crédits n° 1 du budget primitif 2011 par :

24 VOIX POUR : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, FOUREL, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, SCIARRI, CARRE, Mme DURAND représentée par M. TRANI, RENAUDO, Mle MERLINO représentée par Mle BAGNIS, FONTAINE, Mme ROUBAUD représentée par M. BETTATI, BAGNIS, DWERNICKI, LEFEVRE, SCOTTO.

04 ABSTENTIONS : M. ALFONSI, Mme PIGNAL, M.OCELLI, Mme MONROLIN représentée par M. ALFONSI.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Les membres du conseil municipal

Le Maire,

Michel MEÏNI